

171/2012 - 3 décembre 2012

Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE27

En 2011, 24% de la population était menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale

Soit environ 120 millions de personnes

En 2011, 119,6 millions de personnes, représentant 24,2% de la population, étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'**UE27**, contre 23,4% en 2010 et 23,5% en 2008. Cela signifie que ces personnes étaient confrontées à au moins une des trois formes d'exclusion suivantes: à risque de pauvreté¹, en situation de privation matérielle sévère¹ ou vivant dans des ménages à très faible intensité de travail¹. La réduction du nombre de personnes confrontées dans l'UE au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est un objectif clé de la stratégie Europe 2020².

En 2011, les plus fortes proportions de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale ont été enregistrées en **Bulgarie** (49%), en **Roumanie** et en **Lettonie** (40% chacun), en **Lituanie** (33%), ainsi qu'en **Grèce** et en **Hongrie** (31% chacun), et les plus faibles en **République tchèque** (15%), aux **Pays-Bas** et en **Suède** (16% chacun) ainsi qu'au **Luxembourg** et en **Autriche** (17% chacun).

Ces données sont publiées par **Eurostat**, l'**office statistique de l'Union européenne** et proviennent de l'enquête UE-SILC³.

17% de la population menacée de pauvreté monétaire dans l'UE27...

Si l'on observe séparément chacun des trois éléments définissant le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, on constate que 17% de la population dans l'**UE27** en 2011 était à risque de pauvreté après prise en compte des transferts sociaux, c'est à dire que leur revenu disponible était en-dessous du seuil national de risque de pauvreté¹. Les taux de risque de pauvreté les plus élevés se situaient en **Bulgarie**, en **Roumanie** et en **Espagne** (22% chacun) ainsi qu'en **Grèce** (21%), et les plus bas en **République tchèque** (10%), aux **Pays-Bas** (11%) ainsi qu'en **Autriche**, au **Danemark** et en **Slovaquie** (13% chacun). Il convient de noter que le taux de risque de pauvreté est une mesure relative de la pauvreté et que le seuil de pauvreté varie considérablement selon les États membres. Le seuil évolue également dans le temps, et en raison de la crise économique, il a diminué au cours des dernières années dans un certain nombre d'États membres.

...9% en situation de privation matérielle sévère...

Dans l'**UE27**, 9% de la population était en situation de privation matérielle sévère, ce qui signifie que leurs conditions de vie étaient limitées par un manque de ressources, comme par exemple le fait de ne pas être en mesure de régler leurs factures, de chauffer correctement leur logement ou de prendre une semaine de vacances en dehors de leur domicile¹. La proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère différait fortement selon les États membres, variant de 1% au **Luxembourg** et en **Suède** à 44% en **Bulgarie** et 31% en **Lettonie**.

...et 10% vivant dans des ménages à très faible intensité de travail

Concernant l'indicateur de faible intensité de travail, 10% de la population âgée de 0 à 59 ans vivait dans l'**UE27** dans des ménages où les adultes avaient utilisé moins de 20% de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée¹. La plus forte proportion de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail se situait en **Belgique** (14%) et la plus faible à **Chypre** (5%).

Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale¹ en 2011

	Personnes à risque de pauvreté après transferts sociaux	Personnes en situation de privation matérielle sévère	Personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages à très faible intensité de travail	Personnes relevant d'au moins un des trois critères (risque de pauvreté ou d'exclusion sociale)			
				% de la population totale			en millions, 2011
				2008	2010	2011	
UE27*	16,9	8,8	10,0	23,5	23,4	24,2	119,6
Belgique	15,3	5,7	13,7	20,8	20,8	21,0	2,3
Bulgarie	22,3	43,6	11,0	38,2	41,6	49,1	3,7
Rép. tchèque	9,8	6,1	6,6	15,3	14,4	15,3	1,6
Danemark	13,0	2,6	11,4	16,3	18,3	18,9	1,0
Allemagne	15,8	5,3	11,1	20,1	19,7	19,9	16,1
Estonie	17,5	8,7	9,9	21,8	21,7	23,1	0,3
Irlande	:	:	:	23,7	29,9	:	:
Grèce	21,4	15,2	11,8	28,1	27,7	31,0	3,4
Espagne	21,8	3,9	12,2	22,9	25,5	27,0	12,4
France	14,0	5,2	9,3	18,6	19,2	19,3	11,8
Italie	:	:	:	25,3	24,5	:	:
Chypre	14,5	10,7	4,5	22,4	22,9	23,5	0,2
Lettonie	19,3	30,9	12,2	33,8	38,1	40,1	0,9
Lituanie	20,0	18,5	12,3	27,6	33,4	33,4	1,1
Luxembourg	13,6	1,2	5,8	15,5	17,1	16,8	0,1
Hongrie	13,8	23,1	12,1	28,2	29,9	31,0	3,1
Malte	15,4	6,3	8,3	19,6	20,3	21,4	0,1
Pays-Bas	11,0	2,5	8,7	14,9	15,1	15,7	2,6
Autriche	12,6	3,9	8,0	18,6	16,6	16,9	1,4
Pologne	17,7	13,0	6,9	30,5	27,8	27,2	10,2
Portugal	18,0	8,3	8,2	26,0	25,3	24,4	2,6
Roumanie	22,2	29,4	6,7	44,2	41,4	40,3	8,6
Slovénie	13,6	6,1	7,6	18,5	18,3	19,3	0,4
Slovaquie	13,0	10,6	7,6	20,6	20,6	20,6	1,1
Finlande	13,7	3,2	9,8	17,4	16,9	17,9	0,9
Suède	14,0	1,2	6,8	14,9	15,0	16,1	1,5
Royaume-Uni	16,2	5,1	11,5	23,2	23,1	22,7	14,0
Islande	9,2	2,1	6,2	11,8	13,7	13,7	0,0
Norvège	10,5	2,3	7,1	15,0	14,9	14,6	0,7
Suisse	15,0	1,3	4,7	18,6	17,2	17,3	1,3
Croatie	21,1	14,8	17,0	:	31,3	32,7	1,4

* Données estimées pour 2011

: Données non disponibles

0,0 Moins de 0,05 million

1. Les **personnes à risque de pauvreté** sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible équivalent-adulte inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu disponible équivalent-adulte médian national (après transferts sociaux). Le revenu équivalent-adulte est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille, déterminée par l'application des pondérations suivantes: 1,0 au premier adulte, 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et 0,3 à chaque membre du ménage âgé de moins de 14 ans.

Les **personnes en situation de privation matérielle sévère** ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, ou 9) un téléphone (incluant un téléphone portable).

Les **personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail** sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé en moyenne moins de 20% de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

Le nombre total de **personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** est inférieur à la somme des personnes comptabilisées dans chacune des trois formes de pauvreté ou d'exclusion sociale, car certaines personnes sont affectées simultanément par plus d'une de ces formes.

2. Pour plus d'informations sur la stratégie Europe 2020: http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm.
3. L'**enquête UE-SILC** est la source de référence de l'UE pour les statistiques comparatives sur la distribution des revenus, la pauvreté et les conditions de vie. De plus amples informations se trouvent sur le site web d'Eurostat:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income_social_inclusion_living_conditions/introduction.

La population de référence comprend l'ensemble des ménages privés et de leurs membres actuels résidant sur le territoire d'un État membre donné à la date de la collecte des données. De façon générale, sont exclues de la population cible les personnes vivant dans des ménages collectifs et dans des institutions, ainsi que celles vivant dans des zones réduites et éloignées du territoire national ne représentant pas plus de 2% de la population nationale.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Louise CORSELLI-NORDBLAD
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Communiqués de presse d'Eurostat sur internet:
<http://ec.europa.eu/eurostat>

Pour plus d'informations sur les données:

Didier DUPRÉ
Tél: +352-4301-35 034
didier.dupre@ec.europa.eu

Boyan GENEV
Tél: +352-4301-36 409
boyan.genev@ec.europa.eu